

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

FEVRIER 1991

Volume 3 , numéro 4

MOT DU PRESIDENT

Nous avons toutes et tous remarqué, en début d'année, quelques articles dans les journaux qui mentionnaient les substantielles bonifications salariales votées aux membres de la direction générale de la C.E.C.M. en remerciement, sans doute, de leur saine gestion. Ainsi, une somme de 19 000\$ a été distribuée à ces méritantes personnes.

Aurait-il été possible d'utiliser ces sommes à d'autres fins? Est-ce possible de croire qu'avec cet argent la C.E.C.M. aurait pu créer un poste de commis de bureau ou un demi-poste de technicien, ajouter une personne préposée en service de garde dans une école en milieu difficile, ou encore acheter quelques micro-ordinateurs pour rentabiliser le travail de secrétariat, etc.? Il semble bien que non.

Les règles de financement du M.E.Q. ne permettent pas beaucoup de souplesse dans l'attribution des sommes versées. Ainsi, le 19 000\$ en question était prévu pour bonifier les salaires des "hors cadres" ou encore pour le perfectionnement de ces mêmes hors cadres. Toute somme non utilisée, aux fins déterminées d'avance, risque fort de reprendre le chemin du M.E.Q. Les membres de la direction générale se sentant suffisamment perfectionnés, ont préféré recevoir un boni de "bonne conduite".

Mais, lorsqu'on gagne un salaire de plus de 90 000\$ par année, les impôts et redevances dues aux gouvernements sont telles qu'un boni de quelques milliers de dollars risque fort de se retrouver dans la colonne impôts à payer dans les déclarations de revenus de ces messieurs, dames.

Une grande partie de ce qu'on a pas voulu retourner au M.E.Q. est de toute façon en train de prendre le chemin de Québec. Après tout, c'est peut-être cela une saine gestion!

Pierre Tremblay

ASSURANCES

INJECTIONS SCLEROSANTES:

Les représentants de la S.S.Q., conjointement avec les représentants du Secteur scolaire C.S.N., ont accepté de limiter à 20,00\$ le remboursement pour traitement aux injections sclérosantes.

Certains médecins chargeaient jusqu'à 40,00\$ et même 50,00\$ pour de telles injections. De tels frais étaient carrément abusifs, compte tenu que le coût du liquide sclérosant n'est que de quelques sous l'once. La compagnie veut bien rembourser les frais médicaux mais ne veut tout de même pas encourager les abus.

SERVICES DE GARDE:

Les démarches nécessaires pour implanter un régime collectif d'assurance ont été faites au comité paritaire provincial des assurances.

La partie patronale nationale a reçu cette demande de façon relativement positive, mais nous demande un temps de quelques semaines pour effectuer certaines vérifications.

Nous demeurons donc confiants de pouvoir vous offrir la possibilité d'adhérer à un plan d'assurance collective bientôt.

CONGE DE MATERNITE

VISITES MEDICALES RELIEES A LA GROSSESSE:

L'article 5-4.20 de la convention collective prévoit quatre (4) jours de congés payés pour visites médicales durant la grossesse. Ce congé peut se prendre en demi-journée et permet donc, théoriquement, huit (8) visites médicales durant la période de grossesse.

Ces congés ne sont pas pris dans les banques de maladie ou dans aucune autre banque de congés. Ils sont prévus pour la période de grossesse et payés à plein salaire.

Cet article de la convention s'applique aux personnes salariées régulières et également aux personnes salariées des services de garde.

Aux personnes salariées couvertes par le chapitre 10:

QUE FAIRE POUR OBTENIR UNE PROLONGATION DE CONGE DE MATERNITE?

Bien que la convention ne vous autorise pas de prolongation de congé de maternité, elle vous permet, toutefois, la possibilité de vous prévaloir d'un congé sans solde tel qu'inscrit à l'article 5-10.00 de la présente convention collective.

Il vous suffit d'en faire la demande sur le formulaire prévu à cet effet en y indiquant l'un des motifs suivants qui correspond le mieux à ce que vous ferez "réellement" pendant ce congé à savoir:

- faire le point sur ma carrière;
- me ressourcer intellectuellement et émotivement;
- retourner aux études.



Parlons du
4ième colloque de l'A.P.P.A.
les 14 et 15 mars 1991

L'AVENIR C'EST MAINTENANT!

Beau thème n'est-ce pas! Et quoi d'autre...
Des ateliers qui couvrent plein de sujets
d'actualité.

A titre d'exemple, on y traitera des sujets suivants:

- les médecines alternatives
- la sexualité dans notre vie
- comment réagir en cas d'agression
- mes droits, ses droits, nos droits
- l'épuisement professionnel et la satisfaction au travail
- l'égalité
- une carrière à la C.E.C.M., est-ce possible?
- l'échec au techno-stress
- la relation d'aide.

A nous de faire notre choix. L'important c'est d'y participer, d'être là pour échanger nos goûts, nos idées. De plus c'est une belle occasion de visiter le kiosque de l'A.P.P.A. Venez nous dire bonjour, ça fait tellement plaisir.

L'A.P.P.A. contribue une somme importante pour défrayer le coût de cette organisation. En général les supérieurs sont favorables à la participation du personnel de soutien à cet événement. S'il advenait que votre supérieur vous refusait la permission d'y participer, communiquer avec le syndicat au 254-3503.

On s'est bien amusé. C'était au
temps des fêtes lors du party de
Noël de l'A.P.P.A.

On a bien fraternisé, trop bien
mangé, un peu bu, immensément
dansé.

Ce n'est que partie remise et à
l'an prochain pour le
suivi...





Le S de la souveraineté,
Bleu Québec,
Prend la forme du Saint-Laurent,
Transporteur de nos richesses
Et porteur de nos espérances.
Sinueux, tantôt impétueux
Et débordant
Tantôt calme et tranquille,
A notre image,
Le fleuve au bout de sa route
Atteint le soleil,
Rivé au bleu horizon.

L'action politique à l'heure de la
question nationale et du projet de
société:

La question nationale va occuper l'avant-scène politique. Rien n'est acquis. Nous devons mener rondement notre plan d'action (référendums locaux, colloque national, etc.) pour construire le rapport de force nécessaire pour solutionner la question constitutionnelle qui obsède le Canada et le Québec depuis plus d'un siècle. Cette solution passe par la souveraineté du Québec, une souveraineté conforme aux aspirations populaires, conduisant à une société plus ouverte, plus démocratique, plus équitable.



Etes-vous en faveur de la
souveraineté du Québec?

Cette question est posée aux membres de la CSN par voie de référendum entre le 21 janvier et le 2 mars 1991 selon la fédération à laquelle leur syndicat est affilié.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Il serait souhaitable que vous informiez le syndicat lorsque vous changez d'adresse ou pour tout autre changement touchant votre dossier personnel (nom, numéro de téléphone, etc.)

Même si vous faites le changement auprès de la Commission, ce changement nous parvient tardivement ou même jamais.

Alors, un petit coup de téléphone au 254-3503 nous ferait plaisir.

LE FAX

L'Association a récemment acquis un FAX. Cet appareil devient, avec le temps, un outil de gestion indispensable.

Si vous avez des choses à nos "FAXER", le numéro de téléphone à utiliser est le 254-7872.